

La priorité des priorités est la santé publique.

DECLINAISON DES DECISIONS SANITAIRES GOUVERNEMENTALES

Mesures du 16 octobre 2020 jusqu'au 13 novembre 2020 inclus

EN ZONE D'ALERTE MAXIMALE

Sur les 53 communes de Saint Etienne Métropole

COUVRE – FEU
Pas de dérogation pour le sport amateur

**Les déplacements pour activités sportives
(compétitions ou autres)
ne sont pas dérogatoires.**

Prenons nos dispositions
Il n'est pas possible de circuler après 21h00 et avant 6h00.

Le non-respect du couvre-feu sera passible de 135 euros d'amende, et en cas de récidive de trois fois, six mois d'emprisonnement et 3700 euros d'amende.

JOUONS AUX BOULES EN TOUTE SECURITE.
LIMITONS LES EFFETS DE LA DEUXIEME VAGUE.

Protégez-vous et protégez les autres.

Bernard DAUBARD
Pour le comité directeur du CBD LOIRE.

Toutes correspondances : contact@cbdloire.fr